

## AVIS DE DÉPÔT

### DU PLAN DE SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT

#### DE L'AÉRODROME DE ROCHEFORT-CHARENTE-MARITIME

Le public est informé que le nouveau plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Rochefort-Charente-Maritime a été approuvé par arrêté ministériel n°TRAA2023130A du 6 janvier 2021. Cet arrêté a été publié au *Journal officiel* de la République française le 14 janvier 2021.

Le plan est déposé pour être tenu à la disposition du public pendant les jours et aux heures d'ouverture des bureaux, dans les mairies et établissements public de coopération intercommunale suivants :

Mairie de Beaugeay	Mairie de Port-des-Barques	Mairie de Saint Jean d'Angle
Mairie de Beurlay	Mairie de Rochefort	Mairie de Saint-Nazaire-sur-Charente
Mairie de Champagne	Mairie de Romégoux	Mairie de Saint-Porchaire
Mairie de Echillais	Mairie de Saint-Agnant	Mairie de Saint-Sulpice-d'Arnoult
Mairie de Les Essards	Mairie de Sainte-Radegonde	Mairie de Soubise
Mairie de Marennes-Hiers-Brouage	Mairie de Saint-Froult	Mairie de Soullignonne
Mairie de Moeze	Mairie de Saint-Hippolyte	Mairie de Trizay
Mairie de Pont-l'Abbé-d'Arnoult		
Communauté d'agglomération de Rochefort	Communauté de communes Charente-Arnoult-Cœur de Saintonge	Communauté de communes du Bassin de Marennes

Il est également consultable en ligne sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.geoportail.gouv.fr>, dans la partie « *ville et urbanisme* » du catalogue de données.